

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1734

30 juillet 2011

SOMMAIRE

Adhésifs S.à.r.l.	83228	Majestic Capital	83213
ALM Lux S.à r.l.	83194	Metalinox	83229
Axima Refrigeration SA - Grencobel Suc- cursale Luxembourg	83193	METROPOLE Gestion International SI- CAV	83218
Böhrs + Böhrs Invest S.A.	83220	MMC Holding	83218
ChallengeAir S.A.	83225	Monier Holdings GP S.A.	83213
CPB Prop Co. C S.à r.l.	83192	Mumbaï S.A.	83219
Diga Consulting SA	83216	Mumbaï S.A.	83219
Ehoran Kan S.A.	83202	Mumbaï S.A.	83221
Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A.	83218	Nabony S.A.	83222
F3L	83186	Nacho S.A.	83202
Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.	83212	Navelance S.A.	83222
Gemarpa S.A.	83231	Naxamber S.A.	83223
GKS Prop Co. C S.à r.l.	83192	Naxyris S.A.	83225
Hereford Funds	83227	Niederborn-Immo S.A.	83221
Huacheng Real Estate S.A.	83189	Noblestar A.G.	83203
Innova Financial Holding BF S.à r.l.	83188	Partner in Life S.A.	83228
Innova GTS Holding S.à r.l.	83189	Patch S.A.	83211
Innova RS Holding S.à r.l.	83198	Patrimoine Chamois S.A.	83231
Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.	83202	Petercam Horizon L	83228
Investor's Business Office S.A.	83202	Sabadell BS Funds SICAV	83223
Jade Immo S. à r. l.	83191	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à.r.l.	83213
Kenmore Astoria S.à r.l.	83207	SIFC Development Holding S.à r.l.	83198
Lagoon Finance S. à r.l.	83219	Strawberry Investment S.à r.l.	83209
Lagoon Holding S. à r.l.	83222	Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd	83216
Leasinvest Immo Lux	83209	Syrah Invest S.A.	83201
Let's Meat S.A.	83189	Titien Holding S.A.	83223
Lily (Lux) S.à r.l.	83204	Vector Holding International S. à r.l.	83196
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	83211	WSB 1 Grundstück S.A.	83220
Lux.Stam S.A.	83214	Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl- Fiduciaire-Expert Comptable	83207

F3L, Société Anonyme.

Siège social: L-3825 Schifflange, 4, Cité Schefflengerbiereg.
R.C.S. Luxembourg B 160.916.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Aloise BIEL, notaire de résidence à ESCH SUR ALZETTE, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur MATSCHKE François, responsable de société, né à HAYANGE (France), le 08 avril 1942, demeurant à SCHIFFLANGE, 4, SCHEFFENGERBIERG

2.- Monsieur MATSCHKE Laurent, responsable de société, né à Hayange (France), le 27 mars 1969, demeurant à SCHIFFLANGE, 2, SCHEFFENGERBIERG.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "F3L ", (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Schifflange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

La mise en valeur et gestion de tous immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros 31.000, EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société se trouve engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué-président du conseil, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature individuelle d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 30 mars 2012.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et les premiers administrateurs-délégués peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Francis MATSCHKE, préqualifié, trois mille actions,	3.000
1.- Monsieur Laurent MATSCHKE, préqualifié, cent actions,	100
Total: trois mille cent actions,	3.100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros .

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

A) Monsieur François MATSCHKE, responsable de société, né à HAYANGE (France), le 08 avril 1942, demeurant à L – 3825 SCHIFFFLANGE, 4, SCHEFFENGERBIERG;

B) Monsieur Laurent MATSCHKE, responsable de société, né à HAYANGE (France), le 27 mars 1969, demeurant à L – 3825 SCHIFFFLANGE, 2, SCHEFFENGERBIERG;

C) Madame Huguette WEISS, épouse de Monsieur Francis MATSCHKE, retraitée, né à Neufchef (France), le 03 janvier 1946, demeurant à L – 3825 SCHIFFFLANGE, 4, SCHEFFENGERBIERG;

3.- La société anonyme "FIDES.", avec siège social à F-57140 Woippy, 72 route de Thionville inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 442 020 509, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

5.- Le siège social est établi à L-3825 SCHIFFFLANGE – 4, SCHEFFENGERBIERG.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:

- Monsieur François MATSCHKE, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration, et administrateur-délégué de Société.

7.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Esch sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Matschke François; Laurent MATSCHKE; , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 6428. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011069717/150.

(110077401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Innova Financial Holding BF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.998.286,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INNOVA FINANCIAL HOLDING BF S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2011070529/12.

(110078659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070523/10.

(110078144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Innova GTS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 137.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INNOVA GTS HOLDING S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2011070547/12.

(110077650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Let's Meat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Berschbach, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.917.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Romain JOIRET, ingénieur, demeurant à B-6700 Vville, 31 rue de Metzert.
2. Monsieur Walter KARTHEISER, ingénieur technicien, demeurant à L-7540 Berschbach, 2 rue de Luxembourg.
3. Monsieur Thierry LERECOUVREUX, technicien supérieur en agroalimentaire, demeurant à F-57310 Bertrange, 63 Grand-Rue.
4. Monsieur Patrick SONDAG, hôtelier, demeurant à L-4918 Bascharage, 5 rue Nicolas Meyers.
5. Monsieur Thierry THIELTGEN, chimiste, demeurant à L-8834 Folschette, 32B rue Principale.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Let's Meat S.A.»

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Berschbach.

Art. 3. La société a pour objet: l'achat, la vente, le stockage, la transformation, le conditionnement et distribution de tous types de produits alimentaires, y compris tous types de prestations de services associés ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euro (€ 31.-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Romain JOIRET, prèdit,	200 actions
- Monsieur Walter KARTHEISER, prèdit,	200 actions
- Monsieur Thierry LERECOUVREUX, prèdit,	200 actions.
- Monsieur Patrick SONDAG, prèdit,	200 actions
- Monsieur Thierry THIELTGEN, prèdit,	200 actions

Total: MILLE ACTIONS 1000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200.-) Euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Romain JOIRET, prèdit,
- Monsieur Walter KARTHEISER, prèdit,
- Monsieur Thierry LERECOUVREUX, prèdit,
- Monsieur Patrick SONDAG, prèdit,
- Monsieur Thierry THIELTGEN, prèdit,

3. Est nommé administrateur dèléguè et prèdident du conseil d'administration pour une durèe de six ans: Monsieur Thierry THIELTGEN, prèdit.

Il sera chargè de la gestion journalière de la sociètè ainsi que de la reprèsentation de la sociètè en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appellè aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durèe de six ans: Arend & Partners S.à.r.l, avec siège social à L-7535 Mersch, 12 rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociètès sous le numèro B 81.665.

5. Le siège social est fixé à L-7540 Berschbach, 2 rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passè à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprètation donnèe aux comparants connus du notaire par nom, prènoms, ètat et demeure, ils ont signè le prèsent acte avec Nous Notaire.

Signè: Joiret; Kartheiser; Lerecouvreux; Sondag; Thieltgen, Biel A.

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 6145. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-e.

Le Receveur (signè): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, dèlivrèe aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spècial des Sociètès et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2011.

Réfèrence de publication: 2011069793/120.

(110077400) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Jade Immo S. à r. l., Sociètè à responsabilitè limitèe.

Siège social: L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 155.910.

Les comptes annuels au 31 dècembre 2010 ont ètè dèposès au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Réfèrence de publication: 2011070562/9.

(110078210) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**CPB Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GKS Prop Co. C S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.533.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363,

in its capacity as sole shareholder of GKS Prop Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.533, incorporated on 28 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 834 of 28 April 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

here represented by Rachel Toyomura, Attorney at Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 5 May 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "GKS Prop Co. C S.à r.l." into "CPB Prop Co. C S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the Company is "CPB Prop Co. C S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendelf, am fünften Tag des Monats Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles

de Gaulle. L-1653 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der GKS Prop Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxembourg,

eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 158.533, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 28. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 834 von 28. April 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

hier vertreten durch Rachel Toyomura, Attorney at Law, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 5. Mai 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. ist Alleingeschafterin der Gesellschaft (die Alleingeschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingeschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft von „GKS Prop Co. C S.à r.l.“ in „CPB Prop Co. C S.à r.l.“ zu ändern, sowie Artikel 1 der Satzung dementsprechend zu ändern, sodaß dieser von nun an wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name.** Der Name der Gesellschaft lautet „CPB Prop Co. C S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde, am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei(en) vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Toyomura, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 23. Mai 2011.

Référence de publication: 2011071237/96.

(110078946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Axima Refrigeration SA - Grencobel Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.392.

Information / mise à jour après l'assemblée générale du 25 juin 2004

Suite à la nomination de Monsieur Gert Timmermans comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise, le mandat de gérant de Monsieur André Eschbour est annulé avec effet immédiat.

De plus, les administrateurs suivants sont à supprimer:

- Monsieur René Williame,

- Monsieur Charles Gielen,
- Madame Pascale Williame,
- Monsieur Guy Kamp,
- Monsieur Hendrik Van Leemput,
- Monsieur R. Ectors,
- La société BVBA S.J. Consulting.

Et, sont actuellement nommés représentants et administrateurs (faisant donc partie du conseil d'administration) de la société AXIMA REFRIGERATION N.V. les personnes suivantes:

- Monsieur Ronald Pissens, né le 26/11/1951 à Hal (Belgique) et demeurant professionnellement à Slachthuislaan, 3 B-2060 Anvers;
- Monsieur Xavier Sinéchal, né le 6 mars 1953 à Uccle (Belgique) et demeurant professionnellement à Slachthuislaan, 3 B-2060 Anvers;
- Monsieur Gert Timmermans, né le 01/08/1967 à Aarschot (Belgique) et demeurant professionnellement à Slachthuislaan, 3 B-2060 Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011073944/29.

(110082788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

ALM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.496.

L'an deux mil onze, le seize mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd" ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018,

ici dûment représentée, par son directeur, Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire:

- que la société "ALM Lux S.à r.l." a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1257 du 30 juin 2009 («la Société»),
- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.496,
- qu'elle a un capital de 12.400,- euros divisé en 100 parts sociales de 124,- euros chacune,
- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société "ALM Lux S.à r.l." avec siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

La société «COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd», préqualifiée, par son représentant déclare céder l'ensemble de ses cent (100) parts sociales lui appartenant de la Société à la société «AFB Services Limited» ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Est intervenu aux présentes, la société «AFB Services Limited», préqualifiée, laquelle par son représentant, Monsieur Ludovic LO PRESTI, préqualifié, lequel déclare, ès-qualité qu'il agit, accepter la susdite cession au nom et pour compte de «AFB Services Limited».

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), que le cédant préqualifié reconnaît et déclare avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Sur ce, est intervenu aux présentes, Madame Véronique KLOMPKE, résidant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, agissant en sa qualité de gérant technique de la Société,

ici représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée, délivrée le 13 mai 2011,

Laquelle procuration, après avoir été dûment paraphée «ne varietur» par le comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

Laquelle, par son mandataire, déclare accepter la susdite cession au nom de la société ALM LUX S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite la comparante, la société «AFB Services Limited», seule et unique associée, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises suivantes:

Première résolution

L'associée unique, en conséquence de la cession de parts ci-avant, décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 afférent des statuts, en un seul alinéa 1, comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1 nouveau).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées, intégralement attribuées à la société «AFB Services Limited», établie et ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, et de modifier l'article 2 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'étendre l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 4 (al. 1).** La Société a pour objets:

- l'achat, la vente ainsi que la location de matériel industriel;
- le transport national et international par route de marchandises de plus de 3,5 tonnes;
- l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2011. Relation: LAC/2011/22390. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011071690/86.

(110079152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Vector Holding International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.369.

In the year two thousand eleven, on the twenty sixth day of April

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Vector Holding International S.à r.l.» (hereafter the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 147.369, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 16, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 21, 2009, Nr 1613 and whose articles of association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Catherine Dessoy, «Avocat à la Cour», having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d’Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Sévrine Silvestro, «Avocat à la Cour», having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d’Eich.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 5,000,000 (five millions) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoy, «Avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d’Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Catherine Dessoy
- Mrs Sandrine Anton
- Mr Shaun Johnston

- Mr Andrew Townend
as Managers of the company
for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six avril

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Vector Holding International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.369, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 21 août 2009, N°1613 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 5.000.000 (cinq millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Mme Sandrine Anton
- Me Catherine Dessoy
- M. Shaun Johnston
- M. Andrew Townend

Gérants de la société

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY-S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19432. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011069956/129.

(110077057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.150,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVA RS HOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011070548/12.

(110078133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 89.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant

to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 23, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 11, 2011.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty-seven million Korean Won (KRW 87,000,000) to an amount of eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) by the issuance of two (2) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of nine hundred and eighty-three thousand five hundred and four Korean Won (KRW 983,504.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty-seven million Korean Won (KRW 87,000,000) to an amount of eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) by the issuance of two (2) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for two (2) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to two thousand six hundred and twenty-nine United States Dollars and thirty-six Cents (USD 2,629.36), being the equivalent of two million nine hundred and eighty-three thousand five hundred and four Korean Won (KRW 2,983,504) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,134.69 of which two million Korean Won (KRW 2,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and nine hundred and eighty-three thousand five hundred and four Korean Won (KRW 983,504.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two thousand six hundred and twenty-nine United States Dollars and thirty-six Cents (USD 2,629.36), being the equivalent of nine million two million nine hundred and eighty-three thousand five hundred and four Korean Won (KRW 2,983,504.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at eighty-nine million Korean Won (KRW 89,000,000) represented by eighty-nine (89) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 599 Lexington Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 87.000.000,-), à un montant de quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre Won coréens (KRW 983.504,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 87.000.000,-), à un montant de quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à deux mille six cent vingt-neuf dollars américains et trente-six cents (USD 2.629,36), équivalant à deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre Won coréens (KRW 2.983.504) au taux de change de USD 1 = KRW 1.134,69 dont deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre Won coréens (KRW 983.504,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux mille six cent vingt-neuf dollars américains et trente-six cents (USD 2.629,36), équivalent à deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre Won coréens (KRW 2.983.504) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 89.000.000,-) représenté par quatre-vingt-neuf (89) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22200. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070746/141.

(110077786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Syrah Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.499.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

Madame Aude NASSIEU-MAUPAS, dirigeante d'entreprises, demeurant à Skopje-Macedoine, Ul. France Presern, 82, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société SYRAH INVEST S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.499

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1216 du 16 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2967 du 20 décembre 2007,

dont le capital social est de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011076412/42.

(110085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070550/10.

(110077700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Investor's Business Office S.A., Société Anonyme,
(anc. Ehoran Kan S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011070560/13.

(110078627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Nacho S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.495.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2011

Septième résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 13 août 2010.

En date du 13 août 2010 les administrateurs restants ont décidé, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de nommer provisoirement, avec effet au 13 août 2010, Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur B en remplacement de l'administrateur ayant démissionné, ci-après la «Décision».

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission comme administrateur B de la Société présentée par Monsieur Alain PEIGNEUX avec effet au 13 août 2010.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Décision et de nommer comme administrateur, avec effet au 13 août 2010 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015, Monsieur Ronald CHAMIELEC.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011072195/22.

(110080003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Noblestar A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 19.650.

Im Jahre zweitausendelf, am zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück,

kommt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „NOBLESTAR A.G.“ (2009 2228 607) mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, zusammen,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 19.650,

gegründet unter dem Namen MALAGA S.A. durch eine Urkunde aufgenommen durch Maître André SCHWACHTGEN, damals Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, in Vertretung von Maître Marc ELTER, damals Notar in Luxemburg, am 9. August 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 249 vom 26. Oktober 1982. Die Satzungen wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 30. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 256 vom 5. Februar 2006.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und bestimmte zum Präsidenten Herrn Alfred SCHÜTZ, Unternehmer, wohnhaft in D-15370 Fredersdorf-Vogelsdorf, Fließstraße 4, geboren am 3. Mai 1956 in Leutesdorf.

Die Versammlung ernennt einstimmig zum Sekretär Herrn Gary HESS, Notarschreiber, wohnhaft in Niederfeulen, und zum Stimmzähler Frau Andrea SCHÜTZ, Buchhalterin, wohnhaft in D-15345 Rehfelde, Lessingstrasse 4.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft „NOBLESTAR A.G.“ sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 3000 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

- Streichung des Nominalwertes der Aktien;
- Erhöhung des Kapitals um einhunderttausend Euro (100.000.-€) und Änderung des Artikels 5 Absatz 1 der Satzung;
- Ernennung eines zusätzlichen Verwaltungsratsmitgliedes.
- Änderung von Artikel 6 der Satzung;
- Änderung von Artikel 7, Paragraph 6 der Satzung;
- Änderung von Artikel 13 der Satzung;
- Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Versammlung beschließt einstimmig die Streichung des Nominalwertes der Aktien.

Zweiter Beschluss.

Die Versammlung beschließt einstimmig das Kapital der Gesellschaft um hunderttausend Euro (100.000.-€) zu erhöhen; diese Summe wurde in voller Höhe eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von hunderttausend Euro (100.000,- €) von nun an zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Gemäß den beiden vorherigen Beschlüssen der Generalversammlung erhält Artikel 5, Absatz eins der Satzungen, folgenden Wortlaut:

„**Art. 5. (Erster Absatz).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderteinunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 131.500,-), eingeteilt in dreitausend (3.000) Aktien ohne Nominalwert. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.“

Dritter Beschluss.

Die Versammlung beschließt einstimmig Herrn Norbert NEUBERG, geboren in Sankt Vith am 1. August 1952, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, 110, Malmedyerstrasse, zum zusätzlichen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfindet.

Vierter Beschluss.

Die Versammlung beschließt einstimmig Absatz eins des Artikels 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6. (erster Absatz).** Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre sein müssen. Der alleinige Verwalter verfügt über die gleichen Befugnisse wie der Verwaltungsrat. Sobald die Gesellschaft aus mehreren Aktionären besteht, muss ein Verwaltungsrat aus mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.“

Fünfter Beschluss.

Die Versammlung beschließt einstimmig Absatz 6 des Artikels 7 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 7. (sechster Absatz).** Setzt der Verwaltungsrat sich aus mehreren Mitgliedern zusammen, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.“

Sechster Beschluss.

Die Versammlung beschließt einstimmig Artikel 13 der Satzungen folgenden Absatz beizufügen:

„ **Art. 13. (Absatz 3).** Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, so verfügt dieser über die gleichen Befugnisse wie die Generalversammlung der Aktionäre.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf € 750,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SCHÜTZ, G. HESS, A. SCHÜTZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2011. DIE/2011/4016. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Ettelbrück, den 6. Mai 2011.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2011073813/85.

(110079736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Lily (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.832.

In the year two thousand and eleven on the ninth day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned,

There appeared:

Lily Lux (Holdings) S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, registered Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section E, number 143831 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, here represented by Mrs. Sara Lecomte, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 April 2011;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is indeed the sole shareholder of Lily (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section E, number 143832 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate (EUR/USD) as at 27 April 2011 (i.e. EUR 1.- equivalent to USD 1.4668). As a consequence, the share capital should amount to eighteen thousand three hundred thirty five United States Dollars (USD 18,335.-) divided into eighteen thousand three hundred thirty-five (18,335) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Increase of the corporate capital by an amount of four thousand one hundred sixty five United States Dollars (USD 4,165.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand three hundred thirty five United States Dollars (USD 18,335.-) to twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 22,500.-) by the issue of four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares having a par value of one United States Dollars (USD1.-) each, by contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation. After the foregoing was approved, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of EUR 1 = USD 1.4668 so determined as at 27 April 2011. As a consequence, the share capital should amount to eighteen thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 18,335.-) divided into eighteen thousand three hundred twenty-seven (18,335) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of four thousand one hundred sixty five United States Dollars (USD 4,165.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 18,335.-) to twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 22,500.-) by the issue of four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares having a par value of one United State Dollar (USD 1.-) each.

Having stated the renunciation by the Sole Shareholder to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares:

Lily Lux Holdings S.à r.l. for	<u>4,165 shares</u>
Total:	4,165 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the four thousand one hundred sixty-five (4,165) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of four thousand one hundred sixty five United States Dollars (USD 4,165.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, article 5.1 of the Articles of Incorporation must be amended and hence shall read from now on as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 22,500.-), represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 143831, ("l'Associé Unique") représentée aux fins des présentes par Madame Sara Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011;

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé est le seul et unique associé de Lily (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 143832 (la «Société»).

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/USD) au 27 avril 2011 (c'est-à-dire EUR 1,- équivalent à USD 1,4668). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) divisé en dix huit mille trois cent trente-cinq (18.335) parts sociales de valeur nominale un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre mille cent soixante cinq dollars américains (USD 4.165,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) à vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 22.500,-) par l'émission de quatre mille cent soixante-cinq (4.165) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'euro (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/USD) au 27 avril 2011 (EUR 1,- = USD 1,4668). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) divisé en dix huit mille trois cent trente-cinq (18.335) parts sociales de valeur nominale un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille cent soixante-cinq dollars américains (USD 4.165,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit mille trois cent trente-cinq dollars américains (USD 18.335,-) à vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 22.500,-) par l'émission de de quatre mille cent soixante-cinq (4,165) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription, et décide d'admettre à la souscription des quatre mille cent soixante cinq (4.165) parts sociales nouvelles:

Lily Lux Holdings S.à r.l. pour	<u>4.165 parts</u>
Total:	4.165 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu de procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux quatre mille cent soixante-cinq (4.165) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quatre mille cent soixante-cinq dollars américains (USD 4.165,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

"Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 22,500) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22,500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jour mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21280. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011071286/142.

(110078843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Kenmore Astoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070566/10.

(110077913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

Im Jahre zwei tausend elf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Reinhard SCHULZ, Dipl. Finanzwirt (FH)/Steuerberater, wohnhaft in D-54636 Dahlem, Am Kreuzberg 5,
- 2.- Herr Fabian SCHULZ, Steuerberater, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Wissenschaftspark 17.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Zimmer & Schulz Lux-International SARL – Fiduciaire-Expert Comptable sind, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 40.574 (NIN 1992 2404 235).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitze in Grevenmacher, am 4. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 482 vom 23. Oktober 1992, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 26. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 194 vom 30. April 1993,

zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 23. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 547 vom 13. November 1993;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 30. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 100 vom 9. Februar 2001;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 20. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1250 vom 29. Dezember 2001;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. September 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2229 vom 29. November 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je vierundzwanzig Euro achtzig Cent (€ 24,80).

Dass aufgrund einer Schenkungsurkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Mai 2011, vorherige Nummer seines Repertoriums, ein hundert zwanzig (120) Anteile an Herrn Fabian SCHULZ übertragen worden sind.

Die Anteile sind demgemäss wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Reinhard SCHULZ, vorgeannt, drei hundert achtzig Anteile	380
2.- Herr Fabian SCHULZ, vorgeannt, ein hundert zwanzig Anteile	120
Total: fünf hundert Anteile	500

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Reinhard SCHULZ überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens ein hundert zwanzig (120) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Steffen BECKER, Steuerberater, wohnhaft in D-66450 Bexbach, Obere Hochstr. 93, für den Betrag von fünfzig tausend Euro (€ 50.000.-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Steffen BECKER, vorgeannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Steffen BECKER ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Reinhard SCHULZ erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Steffen BECKER den Betrag von fünfzig tausend Euro (€ 50.000.-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Reinhard SCHULZ, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Zimmer & Schulz Lux-International SARL – Fiduciaire-Expert Comptable, erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, Herr Reinhard SCHULZ, Herr Fabian SCHULZ und Herr Steffen BECKER, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je VIERUNDZWANZIG EURO ACHTZIG CENT (€ 24,80).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Reinhard SCHULZ, Dipl. Finanzwirt (FH) / Steuerberater, wohnhaft in D-54636 Dahlem, Am Kreuzberg 5, zwei hundert sechzig Anteile	260
2.- Herr Fabian SCHULZ, Steuerberater, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Wissenschaftspark 17, einhundert zwanzig Anteile	120
3.- Herr Steffen BECKER, Steuerberater, wohnhaft in D-66450 Bexbach, Obere Hochstr. 93, ein hundert zwanzig Anteile	120
Total: fünf hundert Anteile	500

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet. Jeder Gesellschafter hat das Recht, seine Beteiligung an der Gesellschaft auf den Schluss des Geschäftsjahres zu verkaufen, vermittelt zwölf (12)-monatiger Kündigung zu Ende des Geschäftsjahres.

Den verbleibenden Gesellschaftern steht ein Vorkaufsrecht auf die Gesellschaftsanteile des ausscheidenden Gesellschafters zu.

Das Vorkaufsrecht muss ausgeübt werden innerhalb von drei (3) Monaten nach Zugang des schriftlichen Verkaufsangebotes.

Sämtliche Korrespondenz muss mittels Einschreibebrief erfolgen.

Der Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile unter Gesellschaftern geschieht zum Bilanzkurs der Gesellschaftsanteile zum Ausscheidungszeitpunkt. Der Bilanzkurs setzt sich wie folgt zusammen: (Stammkapital zuzüglich offene Rücklagen und Gewinnvorträge bzw. abzüglich Verlustvorträge) x Beteiligungsprozentsatz. Daneben wird für den Praxiswert ein hundert zehn Prozent (110%) des durchschnittlichen Jahresumsatzes der vergangenen beiden Geschäftsjahre x Beteiligungsprozentsatz gezahlt.

Der nach vorstehenden Grundsätzen ermittelte Betrag ist in fünf (5) gleichen Jahresraten - unverzinslich - auszuführen, die erste Rate ist sechs (6) Monate nach dem Tag des Ausscheidens fällig.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den dritten Absatz von Artikel 8 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 8. (Absatz 3). Die Abberufung der Geschäftsführer mit einer Dreiviertel (3/4) Mehrheit der Gesellschafter beschlossen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafter überlassen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SCHULZ, F. SCHULZ, S. BECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2011. Relation: ECH/2011/918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 31. Mai 2011.

Référence de publication: 2011075952/98.

(110084497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 35.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070591/10.

(110078192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Strawberry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.314.

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

STRAWBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 135098,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée à cet acte, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

STRAWBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l. prédésignée, ci-après "l'Associé Unique", détient la totalité des mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par STRAWBERRY INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 73314, constituée par acte du notaire Joseph Gloden en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 150 du 16 février 2000.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points de l'agenda figurant sur la procuration, l'Associé Unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le nombre des gérants de 4 à 3, de prévoir la représentation permanente d'un gérant personne morale, de créer 2 catégories au sein du conseil de gérance et d'adapter les clauses régissant la prise de décision par le conseil et la représentation de la société vis-à-vis des tiers.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, L'Associé Unique décide:

- de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil") composé d'au moins trois gérants, associés ou non, relevant chacun soit de la catégorie «A», ci-après «Gérant A», soit de la catégorie «B», ci-après «Gérant B», nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés.

Si une personne morale est nommée gérant, elle désigne un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Pourvu qu'ils se conforment aux règles ci-après, les gérants ont sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société et pour agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

- de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Réunions du conseil - Décisions. Le Conseil se réunit sur la demande individuelle de tout Gérant A ou Gérant B.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Il peut être renoncé à toute convocation moyennant l'assentiment par écrit, par fax ou e-mail de chaque gérant.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés. Quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, le mandat entre gérants est admis, sans toutefois qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour être valable, toute décision du Conseil devra être prise à la majorité des votes, comprenant au moins ceux d'un Gérant A et d'un Gérant B.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les gérants utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision dite circulaire approuvée par écrit et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Les gérants, aux mêmes conditions de majorité, peuvent également procéder par approbation ou opposition exprimée par écrit sur des propositions de résolutions.

- de supprimer les articles 15, 16 et 17 des statuts et de renuméroter les articles en conséquence.

- de modifier l'article 15 sous nouvelle numérotation pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et un Gérant B ou, pour des opérations déterminées, par la signature d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature de deux gérants, quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte des démissions de leurs fonctions de gérants présentées par Mesdames Barbara Patterson et Dorothy Gazzard, les accepte et donne entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

Aux fonctions de Gérant de catégorie A:

LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Company des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1279,

Aux fonctions de Gérants de catégorie B:

Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'associé constate en outre que suite à sa nomination comme Gérant A, LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte:

Madame Wendy SIM, employée, demeurant professionnellement à HSBC Building, 9th Floor, 21 Collyer Quay, Singapour 049320.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à mille cent euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du requérant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Patrick Van Hees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 mai 2011. LAC / 2011 / 21405. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011076407/98.

(110084699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070603/10.

(110078040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Patch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Transfert du siège social du L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, au L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la gare avec effet immédiat.

2) Démission de Docteur Reinhard KRAFFT, né le 21 juillet 1964 à Athènes (Grèce), conseiller économiste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 15 septembre 2010.

3) Divers

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011072943/22.

(110080768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.443.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fortis Capital Corp, a corporation having its principal place of business at 520 Madison Avenue, NY 10022, New York, USA, and registered with the Trade Register under number 0002828508 (the Sole Shareholder),

duly represented by Marjorie André, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York (United States) on 11 May 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on July 20, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.443 (the Company);

- the Company's capital is set at one hundred thousand United States dollars (USD 100,000) represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each, all subscribed and fully paid-up;

- the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

- the Sole Shareholder has decided to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- the Sole Shareholder has decided to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.141, as liquidator; and

- the Sole Shareholder has decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Fortis Capital Corp, une corporation avec siège d'activité principal à 520 Madison Avenue, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du registre de commerce n°0002828508 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Marjorie André, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à New York (Etats-Unis) le 11 mai 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg le 20 juillet 2007 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard

Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.443 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,000), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- l'Associé Unique a décidé de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- l'Associé Unique a décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141, en tant que liquidateur; et

- l'Associé Unique a décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22714. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071212/82.

(110079219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011070617/10.

(110078281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070619/10.

(110078008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.486.

Le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

CERTIFIE ET ATTESTE CE QUI SUIT:

- Suivant un projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juin 2010 sous le numéro C 1324, la société SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, immatriculée au Registre de

Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.486 (la Société) a absorbé, par voie de fusion, Saipem Discoverer Invest Sarl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg sous le numéro B 147.201.

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi Luxembourgeoise sur les sociétés»), Saipem Discoverer Invest Sarl, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.201, ci-après la «Société Absorbée», fera apport de tous ses actifs et passifs à Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.486, ci-après la «Société Absorbante»:

- Que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales a été effectué au siège social de la Société un mois au moins avant la tenue de la présente assemblée générale.

- Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} janvier 2010.

La Fusion est maintenant accomplie, et a les conséquences suivantes:

- le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l. en conformité avec le Projet de Fusion et annulation des parts sociales de la Société;

- la société Absorbée cesse d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2010. Relation: LAC/2919/44158. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Me Joseph Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2011077579/34.

(110085816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX.STAM S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 61658, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 103 du 17 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 3 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1159 du 1^{er} août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de EUR 77.500.- (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 465.599,24.- pour le porter de son montant actuel de EUR 77.500.- à EUR 543.099,24.- par l'émission de 77.500 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par la conversion des avances actionnaires.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 465.599,24.- (quatre-cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule vingt-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 77.500.- (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) à EUR 543.099,24.- (cinq cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-neuf virgule vingt-quatre euros), par l'émission de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire la société anonyme de droit italien STAMET-STAMPAGGI METALLICI SpA, ayant son siège social à I-10800 Alpette (TO), 2, via Sereine (Italie).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu l'actionnaire majoritaire prénommé à savoir STAMET-STAMPAGGI METALLICI SpA, représenté par Monsieur Alain THILL, également prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel a déclaré souscrire aux 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de EUR 465.599,24.- (quatre cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule vingt-quatre euros) existant au profit de sa mandante STAMET-STAMPAGGI METALLICI SpA et à charge de la société anonyme LUX.STAM S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant L'Alliance Révision S.à r.l., domicilié à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 10 mai 2011."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital souscrit est fixé à EUR 543.099,24.- (cinq cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-neuf virgule vingt-quatre euros), représenté par 92.500 (quatre-vingt-douze mille et cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cent soixante-quinze euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Camille HELLINCKX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070608/79.

(110077886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Diga Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.383.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2011

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 15 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter en date du 23 mai 2011, les démissions de Madame Marjoleine VAN OORT et de Messieurs Wim RITS et Ivo HEMELRAAD de leur mandat d'administrateur et de GALINA INCORPORATED de son mandat de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011081307/29.

(110090498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.900.

—
In the year two thousand and eleven, the twentieth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The public limited company («société anonyme») "ZHEJIANG SUNFLOWER LIGHT ENERGY & TECHNOLOGY LLC.", with registered office in Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (China), here duly represented by its director, Mr Wu JIANLONG, private employee, professionally residing in Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (China), himself here represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, born in Lille (France) on the 22nd of January 1963, professionally residing L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy is attached to the deed of incorporation dated May 11th, 2011, drawn up by the undersigned notary.

Such appearing party is the sole shareholder of SUNFLOWER (LUXEMBOURG) LIGHT ENERGY SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD, a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on May 11th, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.900 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following:

1. Before the rectification of Point 2 of the Extraordinary General Meeting, which was held in the incorporation deed of May 11th, 2011, registered at Grevenmacher on May 17th, 2011, relation GRE/2011/1854, and reference L110076679

at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), dated May 18th, 2011 reads as follows:

"The meeting appoints as manager for an undetermined period, Mr Nico HANSEN, private employee, born in Differdange on the 31st of March 1969, professionally residing L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur."

2. After the rectification, the Point 2 of the Extraordinary General Meeting, which was held in the incorporation deed of May 11th, 2011, shall now read as follows:

"The meeting appoints as manager for an undetermined period, Mr Ding GUOJUN, employee, born in Zhejiang, China, on 13th of December 1964, residing in Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing, 312071, China."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme "ZHEJIANG SUNFLOWER LIGHT ENERGY & TECHNOLOGY LLC.", avec siège social à Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (Chine), ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mr Wu JIANLONG, employé privé, demeurant professionnellement à Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (Chine), lui-même ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille (France) le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée..

La dite procuration a annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2011.

La partie comparante est l'associé unique de " SUNFLOWER (LUXEMBOURG) LIGHT ENERGY SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD ", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 160.900 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital de la société demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Avant la rectification du Point 2 de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenu dans l'acte de constitution du 11 mai 2011, enregistré à Grevenmacher le 17 mai 2011, relation GRE/2011/1854, et référence L110076679 faite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 mai 2011, ce dernier avait la teneur suivante:

"L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur."

2. Suite à la rectification, le Point 2 aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Ding GUOJUN, employé privé, né à Zhejiang, Chine, le 13 décembre 1964, demeurant à Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing, 312071, Chine."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 850,-EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Junglinster.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie BATARDY, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2011. Relation GRE/2011/1982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075892/86.

(110084488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.469.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 19 avril 2011, par la société ELEKTROBUDOWA S.A. (le «Conseil d'Administration»), dont le siège social est établi à ul. Porcelanowa 12, 40-246 Katowice (Pologne) que l'objet social de la succursale de Luxembourg établie au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, «ELEKTROBUDOWA LUXEMBOURG BRANCH S.A.» a été décidée.

La succursale aura désormais comme objet social:

«La société a pour objet l'étude et l'entreprise de tous travaux et installations ainsi que la vente de tout matériel relatif à la production, au transport, à la transformation, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique sous toutes ses formes et pour tout objet.

De manière générale, la société peut entreprendre toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072033/20.

(110079966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

METROPOLE Gestion International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.673.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070628/10.

(110077843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.170.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011070632/11.

(110077715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lagoon Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.484.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 avril 2011

En date du 19 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer BRE/Management 5 S.A. de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Dennis J. McDonagh, né le 10 avril 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°345 Park Avenue, 32nd Floor, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Randall Rothschild, né le 7 novembre 1972 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°345 Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Robert W. Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 28, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

* Madame Cornelia M.W. van den Broek, née le 26 juin 1968 à Oosterhout, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et,

* Monsieur Jean-François Bossy, né le 10 mai 1975 à Rocourt, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Dennis J. McDonagh
- Monsieur Randall Rothschild
- Monsieur Robert W. Simon
- Madame Cornelia M.W. van den Broek
- Monsieur Jean-François Bossy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lagoon Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011075015/33.

(110082864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Mumbai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.374.

—
J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet au 15 mai 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Bruno BEERNAERTS.

Référence de publication: 2011070636/10.

(110078255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Mumbai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.374.

—
J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet au 15 mai 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Alain LAM.

Référence de publication: 2011070637/10.

(110078255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.418.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 juin 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Tim Brauer de son mandat d'administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Frank Schmidt de son mandat d'administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Madame Stella Maffei, employée privée, née le 26 juin 1967 à F-54350 Mont Saint-Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Elle décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes la société à responsabilité limitée «VERIDICE Sarl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154843, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. L'assemblée décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Président du Conseil d'Administration et en qualité d'Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'administrateur avec effet au 3 janvier 2011 et décide de ne pas le remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

WSB 1 GRUNDSTÜCK S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011082520/34.

(110091898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.162.

—
Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitze zu Esch/Alzette.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BÖHRS + BÖHRS INVEST S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 137162, gegründet durch Urkunde des Notars Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven, vom 6. Februar 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 925 vom 15. April 2008.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Sitzverlegung nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff und dementsprechende Satzungsänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

2. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigiger Beschluss:

Die Versammlung beschliesst den Sitz von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff zu verlegen und demnach Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

“ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).”

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf etwa eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011071977/48.

(110080378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Mumbai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.374.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet au 15 mai 2011.

Luxembourg, le 16 avril 2011.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2011070638/10.

(110078255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Niederkorn-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.321.

Par la présente, je soussigné, Husein CEMALOVIC, démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société NIEDERKORN-IMMO S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B133321.

Soleuvre, le 19 mai 2011.

Husein CEMALOVIC.

Référence de publication: 2011070641/11.

(110077831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lagoon Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.416.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 avril 2011

En date du 19 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer BRE/Management 5 S.A. de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Dennis J. McDonagh, né le 10 avril 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°345 Park Avenue, 32nd Floor, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Randall Rothschild, né le 7 novembre 1972 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°345 Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Robert W. Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 28, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

* Madame Cornelia M.W. van den Broek, née le 26 juin 1968 à Oosterhout, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et,

* Monsieur Jean-François Bossy, né le 10 mai 1975 à Rocourt, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Dennis J. McDonagh
- Monsieur Randall Rothschild
- Monsieur Robert W. Simon
- Madame Cornelia M.W. van den Broek
- Monsieur Jean-François Bossy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lagoon Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011075760/33.

(110083929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Nabony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.106.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070646/10.

(110077895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Navelance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070649/10.

(110077890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Naxamber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 160.458.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070652/10.

(110077899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

- José Antonio PEREZ ROGER, Président (résidant professionnellement à E-08174 SANT CUGAT DEL VALLES (BARCELONA), c/del Sena 12, P.A.E. Can Sant Joan)

- Gonzalo BARETTINO COLOMA (résidant professionnellement à E-08174 SANT CUGAT DEL VALLES (BARCELONA), c/del Sena 12, P.A.E. Can Sant Joan)

- Natalia DOMINGUEZ FERRER (résidant professionnellement à E-08174 SANT CUGAT DEL VALLES (BARCELONA), c/del Sena 12, P.A.E. Can Sant Joan)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011071400/24.

(110078931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 61.011.

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «TITIEN HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.011, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 6 janvier 1998 numéro 9. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié en date du 6 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1109 du 4 juin 2009.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe COUIC, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital par apport en nature de cent (100) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI COLIBRI ayant son siège social au 5, rue de Courtalin, F-77700 MAGNY LE HONGRE, immatriculée au RCS MEAUX sous le numéro 478 553 480, évaluées à la somme d'un million six cent cinquante mille euros (EUR 1.650.000.-).

2) Emission concomitante de quinze mille cinquante (15.050) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes entièrement souscrites par Monsieur Alain PROUX en contrepartie de l'augmentation de capital d'un montant d'un million cinq cent cinq mille euros (EUR 1.505.000.-).

3) Le solde soit cent quarante cinq mille euros (EUR 145.000.-) sera inscrit au crédit d'un compte courant ouvert à cet effet au nom de Monsieur Alain PROUX dans les livres de la Société à titre de soulte

4) Adaptation des statuts en conséquence.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un million cinq cent cinq mille euros (1.505.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent trente mille neuf cents euros (7.330.900,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (73.309) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de huit millions huit cent trente-cinq mille neuf cents euros (8.835.900,- EUR) représenté par quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante-neuf (88.359) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), par l'émission de quinze mille cinquante (15.050) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les quinze mille cinquante (15.050) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Alain PROUX, gérant de société, demeurant à Paris (75012), 14, rue Rosa Bonheur, représenté par Monsieur Laurent HEILIGER, pré-qualifié, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 11 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de 100 (cent) parts sociales de la société civile immobilière de droit français «SCI COLIBRI», ayant son siège social au 5, rue de Courtalin, F-77700 MAGNY LE HONGRE, immatriculée au RCS Meaux sous le numéro 478 553 480.

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme totale d'un million six cent cinquante mille euros (1.650.000,- EUR).

Le solde soit cent quarante cinq mille euros (145.000,- EUR) sera inscrit au crédit d'un compte courant ouvert à cet effet au nom de Monsieur Alain PROUX dans les livres de la Société à titre de soulte.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 mai 2011 par TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises agréé, en conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, lequel rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de 1.650.000 EURO de l'apport des 100 parts sociales de SCI COLIBRI qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 15.050 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EURO chacune de TITIEN HOLDING S.A. à émettre en contrepartie, assortie d'une soulte de 145.000 EUR.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les personnes comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur déclare, par son représentant susnommé, être le seul propriétaire juridique des actions apportées par lui à la Société, que les actions ne sont pas sujettes à gage, privilège ou autre droit de même nature autrement que par l'effet de la loi, qu'il n'existe pas d'obstacle à la libre cessibilité des actions à la Société sans restriction ou limitation aucune.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société comme suit

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à huit millions huit cent trente cinq mille neuf cents euros (8.835.900,- EUR) représenté par quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante-neuf (88.359) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. AREND, C. COUIC, L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 mai 2011. Relation: EAC/2011/6498. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011075164/99.

(110083218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Naxyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070654/10.

(110077889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

ChallengeAir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.681.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ChallengeAir S.A.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 12681 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 14. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 556 vom 16. März 2006.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftföhrer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit dem Versammlungsmitglied folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet wird.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EINE MILLION FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (€ 1.500.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,-) auf EINE MILLION FÜNFHUNDERT EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 1.531.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von EINTAUSEND FÜNFHUNDERT (1.500) Aktien, unter Einbringung einer Sacheinlage.

2) Abänderung des fünften (5.) Artikels der Satzung.

3) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

4) Änderung der Zeichnungsberechtigung und dementsprechende Abänderung von Artikel 10 der Satzung.

5) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EINE MILLION FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (€ 1.500.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,-) auf EINE MILLION FÜNFHUNDERT EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 1.531.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von EINTAUSEND FÜNFHUNDERT (1.500) Aktien, unter Einbringung einer Sacheinlage in Form von eines Teiles eines Gesellschafterdarlehens gegenüber dem einzigen Aktieninhaber der Gesellschaft.

Im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 26-1 und 32-1 Absatz 5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, war die oben beschriebene Sacheinlage Gegenstand eines Berichts der unabhängigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaft AbaCab S.à r.l., mit Sitz in L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons-Malades.

Dieser Bericht, datierend vom 12. Mai 2011 beinhaltet die folgende Schlussfolgerung:

„Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.“

Dieser Bericht, nachdem er „ne varietur“ durch die Mitglieder der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr enregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf (5) der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 5.

(1) Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EINE MILLION FÜNFHUNDERT EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 1.531.000,-) und ist eingeteilt in EINTAUSEND FÜNFHUNDERT EINUNDREISSIG (1.531) Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,-(tausend) Euro; das Aktienkapital wurde vollständig eingezahlt.

(2) An Stelle von Einzelaktien können nach Wahl der Aktionäre Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

(3) Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

(4) Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurück erwerben.

(5) Das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft kann darüber hinaus gemäß Beschluss der Generalversammlung und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden.“.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1) Absatz, folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung zu ändern.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel 10 folgenden Wortlaut:

“ **Art. 10.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft auch durch die Einzelunterschrift von Personen vertreten, denen die tägliche Geschäftsführung übertragen wurde.”

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011071985/88.

(110080262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Hereford Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.375.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 19 January 2011:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, Chairman of the Board of Directors, Luxembourg, Luxembourg
- Mr Benoni Dufour, Civil Engineer, Aspelt, Luxembourg
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Mark Henderson, Principal of Hereford Funds Advisory S.à r.l., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Rolf Diderrich, Executive Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 19 janvier 2011 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Anthony Galliers-Pratt, Chairman of the Board of Directors, Luxembourg, Luxembourg
- M Benoni Dufour, Civil Engineer, Aspelt, Luxembourg
- M Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- M Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg
- M Mark Henderson, Principal of Hereford Funds Advisory S.à r.l., Luxembourg, Luxembourg
- M Rolf Diderrich, Executive Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme
Romain Moebus / Rolf Diderrich
Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2011076183/41.

(110084928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Adhésifs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 67.993.

—
EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 18 avril 2011 entre Monsieur ABRAMI, Monsieur FELLER, Monsieur CAMBIGANU, Monsieur ZACCONI et la société AFB Services Limited, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur ABRAMI Patrick : 0 part sociale,
- Monsieur FELLER Jacques : 0 part sociale,
- Monsieur CAMBIGANU Emiliano : 0 part sociale,
- Monsieur ZACCONI Claude : 0 part sociale,
- AFB Services Limited : 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour Adhésifs Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011071938/19.

(110080295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Partner in Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 84.256.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011070674/14.

(110078023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 33.352.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2011

L'Assemblée a renouvelé pour la durée d'un an le mandat du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ainsi que celui des Administrateurs suivants:

Messieurs Geoffroy d'ASPREMONT LYNDEN, Président

Dominik OST

Nico THILL

Lucien VAN DEN BRANDE

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., représentée par Monsieur Christian BERTRAND.

L'Assemblée a par ailleurs nommé Messieurs Hugo LASAT et Fernand REINERS, Administrateur, pour un mandat d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Geoffroy d'ASPREMONT LYNDEN, Président
(résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, Place Sainte-Gudule)
Hugo LASAT
(résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, Place Sainte-Gudule)
Dominik OST
(résidant professionnellement à L-1142 LUXEMBOURG, 1A, rue Pierre d'Aspelt)
PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., représentée par Monsieur Christian BERTRAND (résidant professionnellement à L-1142 LUXEMBOURG, 1A, rue Pierre d'Aspelt)
(ayant son siège social à L-1142 LUXEMBOURG, 1A, rue Pierre d'Aspelt)
Fernand REINERS
(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)
Nico THILL
(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)
Lucien VAN DEN BRANDE
(résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, Place Sainte-Gudule)
Réviseur d'Entreprises agréé
PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011072237/40.

(110079906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Metalinox, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 49, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 161.012.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Raul José MORIM DE SOUSA CARRASQUEIRO, ferronnier, né le 27 septembre 1976 à Coimbra (Portugal), demeurant au 49, rue Schmitz, L-8190 Kopstal,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux de serrurerie et de ferronnerie d'art, de poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de METALINOX.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Kopstal.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,-EURO) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

Raul José MORIM DE SOUSA CARRASQUEIRO, prénommé Cent parts sociales	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Raul José MORIM DE SOUSA CARRASQUEIRO, ferronnier, né le 27 septembre 1976 à Coimbra (Portugal), demeurant au 49, rue Schmitz, L-8190 Kopstal,

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.-L'adresse de la société est fixée au 49, rue Schmitz, L-8190 Kopstal.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. J. MORIM DE SOUSA CARRASQUEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23047. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011072177/80.

(110080089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Patrimoine Chamois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.896.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011070689/12.

(110078140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Gemarpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.591.

L'an deux mil onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEMARPA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1669 du 4 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS (EUR 171.428.-) à QUATRE CENT SOIXANTE-ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS (EUR 471.428.-) par l'émission de cent soixante quinze (175) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des cent soixante quinze (175) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale comme suit:

a. Cent vingt trois (123) actions par Monsieur Valério CESANO,

b. Cinquante deux (52) actions par PARTS INVEST S.A., et libération entière de ces actions nouvelles par apport en espèces d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-).

3. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS (EUR 171.428.-) à QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT EUROS (EUR 471.428.-) par l'émission de cent soixante quinze (175) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

A) Monsieur Valério CESANO, chef d'entreprise, demeurant au 46, avenue de New York, à F-75016 Paris (France),
ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 avril 2011,

lequel déclare souscrire à cent vingt trois (123) actions nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de deux cent dix mille euros (210.000.- EUR);

B) PARTS INVEST S.A., une société ayant son siège social à L-2145 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 88.712,

ici représentée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 avril 2011,

laquelle déclare souscrire à cinquante deux (52) actions nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de quatre vingt dix mille euros (90.000.- EUR).

Le montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000.- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE-MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS (EUR 471.428.-) représenté par DEUX CENT SOIXANTE QUINZE (275) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, F. CIPOLLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20343. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077791/86.

(110086824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.